



D.2021.10.20.4.1.5

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 20 Octobre 2021

4- 3^{ème} LIGNE DE METRO – LIGNE AEROPORT EXPRESS – CONNEXION LIGNE B**4.1 -MARCHES-CONVENTIONS****4.1.5 – 3^{ème} Ligne de Métro : Autorisation de signer le marché « M3 2021 14658 M – Secteur Sud-Est
– Dévoiements des réseaux secs dans le secteur du SICOVAL » avec l'entreprise INEO MPLR**

L'an deux mille vingt et un, le vingt octobre à Toulouse Métropole, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRESENTS	POUVOIR	ABSENTS-EXCUSES
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X		
BRIAND Sacha	X		
CARLES Joseph	X		
CARNEIRO Grégoire	X		
CHOLLET François	X		
FAURE Dominique	X		
GRASS Francis	X		
LATTES Jean-Michel	X		
MISIAK Nicolas	X		
MOUDENC Jean-Luc		X (M. Lattes)	
PORTARRIEU Jean-François		X (M. Carles)	
TERRAIL-NOVES Vincent	X		
TRAUTMANN Pierre	X		
TRAVAIL-MICHELET Karine	X		
SICOVAL			
LUBAC Christophe	X		
SANGAY Dominique		X (M. Lubac)	
SITPRT			
BACOU Denis	X		
MARTIN Yannick	X		
MURETAIN AGGLO			
SUAUD Thierry		X (M. Terrisse)	
TERRISSE Jean-Marc	X		

Exposé de Monsieur le Président :

- Par délibération n° D.2017.07.05.1.1 du 5 juillet 2017, le Comité Syndical de Tisséo Collectivités (SMTC) a approuvé le programme de l'opération Toulouse Aerospace Express (3^{ème} ligne de métro et ligne aéroport express).
- Par délibération n° D.2017.07.05.1.2 du 5 juillet 2017, le Comité Syndical de Tisséo Collectivités (SMTC) a confié, par mandat de maîtrise d'ouvrage à Tisséo Ingénierie (SMAT), la réalisation de l'opération Toulouse Aerospace Express (3^{ème} ligne de métro et ligne aéroport express).
- Par délibération n° D.2018.07.11.2.1 du 11 juillet 2018, le Comité Syndical de Tisséo Collectivités (SMTC) approuvait la modification du programme de l'opération, à l'issue des études des alternatives menées à la suite du compte-rendu du Débat Public.
- Par délibération n° D.2019.02.06.1.3 du 6 février 2019, le Comité Syndical de Tisséo Collectivités (SMTC) a approuvé les ajustements de programme de l'opération.
- Par délibération n° D.2019.11.27.1.1 du 27 novembre 2019, le Comité Syndical a approuvé la déclaration de projet, a déclaré d'intérêt général l'opération Toulouse Aerospace Express (3^{ème} Ligne de Métro et Ligne Aéroport Express) et décidé de poursuivre la réalisation.
- Par arrêté préfectoral en date du 7 février 2020, Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne a déclaré d'utilité publique et urgents les travaux de réalisation de l'opération Toulouse Aerospace Express (3^{ème} ligne de métro et ligne aéroport express)..
- Par délibération n° D.2021.06.02 1.1.1, le Comité Syndical a approuvé le 2 juin 2021 l'avant-projet de la 3^{ème} ligne de métro.

Afin de pouvoir procéder aux travaux de gros œuvre, dans le cadre du projet de la 3^e ligne de métro des travaux préalables sont nécessaires (libérations d'emprises, déviations de réseaux, ...).

Le présent marché concerne la réalisation des travaux de déviations des réseaux secs sur le territoire du SICOVAL dont le suivi a été confié au maître d'œuvre Infrastructure du secteur Sud-Est.

Les prestations à réaliser dans le cadre de marché se situent sur la commune de Labège.

La durée globale de ce marché de travaux est de 36 mois.

La procédure de passation retenue est un appel d'offre ouvert pour un accord-cadre à bons de commande conformément aux dispositions des articles R2161-2 à R2161-5 du Code de la Commande Publique.

L'avis d'appel public à la concurrence a été télétransmis le 13 juillet 2021 aux publications du JOUE et BOAMP, et publié sur le site Tisseo.fr.

La date limite de remise des offres a été fixée au 1^{er} septembre 2021 à 12h00.

En vertu de l'article R2132-2 du Code de la Commande Publique, le mode choisi par le Maître d'Ouvrage pour la transmission du Dossier de Consultation est la voie électronique.

16 dossiers ont été retirés via la plateforme tisséo.fr

3 candidats ont remis une offre dans le délai prévu par l'avis d'appel public à la concurrence :

- LACIS
- INEO MPLR
- Groupement SOCAT / THOMAS & DANIZAN

Les enveloppes reçues ont été ouvertes le 1^{er} septembre 2021.

Après analyse, les 2 candidatures ont été jugées recevables :

- LACIS
- INEO MPLR

Sur la base de l'analyse des offres proposée par Tisséo Ingénierie, la Commission d'Appel d'Offres de Tisséo Collectivités a, dans sa séance du 11 octobre 2021, attribué l'accord-cadre à l'entreprise INEO MPLR pour un montant minimum de 90 000,00 € HT et maximum de 270 000,00 € HT, le détail estimatif s'élevant à **116 240,74 € HT**

Il est donc proposé au Comité Syndical d'autoriser la dépense correspondante et la signature du marché M3 2021 14658 M avec l'entreprise INEO MPLR.

.....

Le Comité Syndical :

Entendu l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés :

[MM. Suaud (pouvoir) et Terrisse n'ont pas pris part au vote]

ARTICLE 1 : AUTORISE Tisséo Ingénierie à signer avec l'**entreprise INEO MPLR**, le marché concernant la réalisation des travaux de dévoiement des réseaux secs sur le territoire du SICOVAL pour un montant minimum de 90 000,00 € HT et maximum de 270 000,00 € HT, dont le détail estimatif est de 116 240,74€ HT.

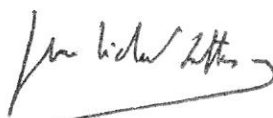
ARTICLE 2 : AUTORISE les dépenses correspondantes.

ARTICLE 3: DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme,

Le Président,



Jean-Michel LATTES